



## PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – MERCREDI 30 MARS 2022

L'an 2022 et le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de conseil, sous la présidence de Pascal ARTECHEA, Maire.

**Présent(s) :** Pascal ARTECHEA ; **Maire.**  
Jocelyne JOUCQUE, Hélène CHABOCHE, Sébastien JACOB, Françoise LEMAITRE, Bruno FARINA ; **Adjoint(s) au Maire.**  
Bruno BELHOMME, Sophie FORTIN ; **Conseillers Délégués.**  
Auréliе ALVES DE MAGALHAES, Anne-Marie BERTRAND, Martine CASSOURA, Dominique CHAMBONNIERE, Pascale FINK, Frédéric GODEFROY, Marie-Thérèse LABOUESSE, Jean-Pierre LEROY, Kamel MIKKICHE, Myriam NOUNI, Cécile RENOULT, Charlène SAUVÉ, Jean-Luc VASSARD, Hervé VILLATTE ; **Conseillers Municipaux.**

### Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Stéphanie PATRIX PICARD	À	Madame Jocelyne JOUCQUE
Monsieur Gérard SOURISSEAU	À	Monsieur Pascal ARTECHEA
Monsieur Sébastien COME	A	Monsieur Bruno FARINA
Monsieur Antony ORLANDI	A	Madame Myriam NOUNI

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	26
Présents au Conseil Municipal :	22
Date de convocation :	Jeudi 24 mars 2022
Acte rendu exécutoire auprès de la Sous-Préfecture de Dreux le :	07.04.2022

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20H00

- Monsieur le Maire sollicite un volontaire pour assurer le secrétariat de séance.
- Madame Charlène SAUVÉ est volontaire.
- Monsieur le Maire, confie le secrétariat de séance à Madame Charlène SAUVÉ.

## Chapitre 1 : Institution

### Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'absence de Monsieur Philippe GANDON pour raisons personnelles. Il est donc proposé de reporter l'installation de Monsieur Philippe GANDON, sur un prochain conseil municipal. Ce report amène à la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour reporter l'installation.

Après en avoir délibéré et voté comme suit ;

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

Le Conseil municipal décide de reporter l'installation de Monsieur Philippe GANDON.

### Lecture et approbation du dernier Conseil Municipal

*Monsieur le Maire expose :*

Le procès-verbal du 26 janvier 2022 a été envoyé aux membres du Conseil municipal par mail le 1<sup>er</sup> mars 2022. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Aucune observation de l'assemblée.

→ Il est donc approuvé à l'unanimité

*Monsieur le Maire indique qu'un document de signature va transiter, il sollicite également les membres pour la signature de la feuille d'émargement du conseil municipal du 15 décembre 2021.*

### Suppression d'un poste d'adjoint au Maire

*Monsieur le Maire expose :*

Ayant la possibilité de ne pas proposer par suite d'une démission, la nomination d'un nouvel adjoint, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer un poste d'Adjoint au Maire ;

S'agissant du positionnement des Adjoints au Maire, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de remonter le 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> adjoint dans l'ordre suivant :

- 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : Jocelyne JOUCQUE
- 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Hélène CHABOCHE
- 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Sébastien JACOB
- 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Françoise LEMAITRE
- 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Bruno FARINA

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

**Monsieur Kamel MIKKCIHE** : *Doit-on respecter la parité quand un changement comme celui-ci apparaît ?*

**Monsieur le Maire** : *Non. Nous avons pris attache avec les services de la Préfecture pour nous en assurer. Par ailleurs, l'article L. 2122-7-1 du CGCT précise que lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant l'ensemble des adjoints remontent d'un rang et deux adjoints du même sexe se suivent. La parité n'est plus respectée.*

**Madame Martine CASSOURA** : *Le poste d'adjoint en charge des travaux est un poste à forte charge de travail et de responsabilité et assez dilué. C'est un item assez lourd.*

**Monsieur le Maire** : *Le volume des travaux en cours est riche mais acceptable pour 2022. Je vais disposer de temps et l'arrivée de M Lantz favorise aussi mon planning. Pour le moment il n'est pas nécessaire de conserver le poste d'adjoint. Poste d'adjoint qui pourra être réattribué si le besoin s'en fait sentir. Je précise également que Monsieur GANDON, n'a pas vocation à reprendre en charge les travaux.*

**Monsieur Kamel MIKKICHE :** *Donc ce sera de la gestion directe par le Maire ?*

**Monsieur le Maire :** *Oui, je récupère les dossiers travaux. Je précise qu'il s'agit principalement des travaux de la Poste, de la voirie et quelques petits dossiers pour 2022.*

**Madame Martine CASSOURA :** *En réunissant les commissions ?*

**Monsieur le Maire :** *Oui à chaque fois que cela sera nécessaire. Mais quand il n'y a pas de travaux, il est inutile de réunir la commission travaux et mobiliser des élus. Je ferais le point des travaux au prochain Conseil municipal, au moment du vote du budget.*

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

→ La délibération est adoptée à l'unanimité

#### Indemnités du Maire, des Adjoint au Maire et des Conseillers Délégués

*Monsieur le Maire expose :*

Le plafond de l'enveloppe d'indemnités est calculé par l'addition des taux maximum du maire et des adjoints. De plus, Saint Lubin Des Joncherets étant bureau centralisateur et au cours de l'un au moins des trois exercices précédents a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, une majoration est calculée à partir de l'indemnité octroyée à chaque élu. Cette majoration est de 15 % par élu. Il rappelle que l'enveloppe indemnitaire de base pour la commune est de 7 273.19 sans majoration.

Il indique au membre du conseil municipal avoir reçu un courrier de Madame Sophie Fortin et de Monsieur Sébastien COME (*Monsieur le Maire expose verbalement les courriers*).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de renoncer à la mise en place de la majoration de 15%
- de prendre en compte la renonciation d'indemnité des conseiller délégués
- de définir les indemnités du Maire, des Adjoint au Maire et des conseillers délégués comme suit :

Maire	1750.23
1 <sup>er</sup> Adjoint au maire	777.88
2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	777.88
3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	777.88
4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	777.88
5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	777.88
Délégué	233.36
Délégué	233.36
Délégué	0
Délégué	0
TOTAL	6 106.35

Monsieur le Maire indique que Madame Fortin est très investie sur la commune de part son activité, au sein des associations : « Je tiens à remercier le travail de fond et respecte cette décision ».

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

**Madame Sophie FORTIN :** *Je maintiens cette position. J'estime ne pas être suffisamment présente.*

**Madame Martine CASSOURA :** *Qui reste t'il comme délégué avec des indemnités ?*

**Monsieur le Maire :** *Monsieur Bruno BELHOMME et Monsieur Antony ORLANDI.*

**Monsieur Sébastien JACOB** : Madame Fortin et Monsieur Come, gardent leur délégation ?

**Monsieur le Maire** : Oui, il n'y pas de changement sur les délégations des conseillers.

**Monsieur Bruno BELHOMME** : Le poste de délégué aux espaces verts et l'écologie est un portefeuille important. Mais sur la commune y a-t-il assez de sujet ou n'y a-t-il pas assez de sujet à traiter ?

**Madame Sophie FORTIN** : Il y a des sujets, mais je ne suis pas assez disponible sur les horaires adéquats.

**Madame Jocelyne JOUCQUE** : Je voudrais remercier Sophie Fortin, pour le travail très conséquent qu'elle fournit, qui mérite la perception de cette indemnité.

**Monsieur le Maire** : Je précise que Madame Fortin, propose de ne plus avoir d'indemnité, pas de quitter son poste et sa délégation. Elle sera toujours impliquée dans les dossiers. Pour le moment il est vrai que nous n'avons pas de plan de projet sur les espaces verts, l'avenir nous amènera peut-être à revoir notre décision. Nous ne devons pas sous-estimer le thème de l'environnement.

**Monsieur Bruno BELHOMME** : Je comprends bien mais il y avait un projet rue de la Baronnie, cela n'a pas abouti. Je voulais signaler le côté dommageable du manque de projet ; J'ai fait des propositions et plus de contact par la suite.

**Monsieur le Maire** : Le projet de la Poste par exemple devra intégrer une partie environnement dans sa globalité. Il y a aussi l'arrêt du Bourg-Centre qui ne favorise pas l'avancée des projets.

**Madame Sophie FORTIN** : Des idées et des projets il y en a plein, mais je répète que je manque de temps. La période de décembre par exemple c'est difficile et le fait de toucher une indemnité me donne une pression.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

→ La délibération est adoptée à l'unanimité

## Chapitre 2 : Finances

### Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire expose :

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L2312-1, L312-1, L4311-1 et L5211-26 du CGCT).

**Ce débat doit avoir lieu avant l'examen du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel.** Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une présentation au Conseil municipal afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat d'orientation budgétaire permet :

- ♦ de présenter le contexte économique national et local,
- ♦ d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité,
- ♦ de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir le débat :

### **Propos introductif de Monsieur le Maire :**

*Sur le plan national ou international, nous connaissons tous les difficultés. Le conflit en Ukraine nous oblige à être vigilant au quotidien. Le coût de la vie devient de plus en plus ingérable.*

*Au niveau départemental, nous avons toujours l'aide précieuse du département tant au niveau des subventions que technique. Même si cette année la particularité veut que nous devons faire le choix de supprimer deux demandes de subventions en raison d'un trop grand nombre de dossiers de subventions déposés, début mars.*

*Au niveau de l'agglomération de Dreux, nous avons un suivi et un regard sur le travail de partenariat.*

*De nos projets locaux je tiens à souligner l'importance des travaux de la Poste que nous devons phaser, une demande de subvention est déposée. Nous allons également engager des travaux de voirie notamment Rue de la Peluche.*

*L'examen des comptes de la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets fait apparaître une nette amélioration sur l'exercice 2021. Un effort de maîtrise sur les charges (-0,90 % entre 2020 et 2021) couplé à une croissance de +6,50 % des produits (entre 2020 et 2021 également), a provoqué une croissance significative de la capacité d'autofinancement. Celle-ci s'est régénérée pour atteindre 717 092 € en 2021.*

*Le niveau d'investissement a été important sur les cinq exercices étudiés. Le financement des dépenses d'équipement s'est effectué par l'autofinancement, les subventions et par la contribution des réserves, notamment sur l'exercice 2018. Deux emprunts ont également été souscrits en 2017 et 2021.*

*La structure financière de la commune a été renforcée sur le dernier exercice. Il convient donc de poursuivre sur cette trajectoire par un pilotage budgétaire actif axé sur le contrôle des charges et une volumétrie adaptée des dépenses d'investissement.*

*L'endettement de la collectivité étant très inférieur à la moyenne, le levier de l'emprunt pourra être privilégié en cas de nécessité. De même, le levier de la fiscalité (une possible augmentation des taux des taxes foncières) peut être un sujet de réflexion, il s'agit d'un conseil de Monsieur Fouché.*

**Monsieur Bruno BELHOMME :** *J'attire votre attention sur deux points. Je remarque une augmentation des charges du personnel et nous devons faire des économies d'énergie.*

**Monsieur le Maire :** *En effet la charge du personnel est conséquente mais incompressible. Et je suis très vigilant sur les économies de carburant, de chauffage, nous devons élaborer un projet d'économie sur 2023.*

Après avoir débattu, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022. (Annexe du présent)

#### Approbation du Règlement Budgétaire Financier

Monsieur le Maire expose ;

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions en lien avec cette adoption.

Ainsi, le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités supérieures à 3 500 habitants qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre que la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets est appelée à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Il est rappelé que les budgets de la commune qui appliquaient jusqu'à présent la nomenclature comptable M14 seront soumis, à partir du 01/01/2022, à la nouvelle nomenclature M57.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Aucune observation de l'assemblée.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

➔ La délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire expose ;

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

**Madame Marie-Thérèse LABOUESSE** : C'est pour quel montant ?

**Madame Martine CASSOURA** : Il y a des chapitres importants.

**Monsieur le Maire** : Le montant est aléatoire. Mais nous pouvons baisser le taux de 7.5%, je n'y vois aucun inconvénient. Oui il y a des chapitres importants, mais comme celui des charges de personnel qui ne rentre pas dans le cadre de cette délibération.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

→ La délibération est adoptée à l'unanimité

Modalité de gestion des amortissements, durées, dérogation à la règle de calcul prorata temporis

Monsieur le Maire expose ;

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets est appelée à définir la politique d'amortissement du budget principal de la commune.

**Modalités de gestion des amortissements en M57 :**

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil municipal doit délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement.

**Pour la fixation des durées d'amortissement :**

→ les durées d'amortissement proposées dans le document annexé pour les immobilisations acquises.

**Pour le choix dérogatoire de la méthode de l'amortissement linéaire :**

→ la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises.

**Pour la fixation du seuil de biens de faible valeur :**

→ un seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 100 € TTC et APPROUVE la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

**Madame Martine CASSOURA** : Cela fait beaucoup de travail pour la comptabilité et c'est très long.

**Monsieur Bruno BELHOMME** : Y 'a-t-il aussi les changements de logiciel ?

**Monsieur le Maire** : Non. Le prestataire fait les adaptations

Monsieur le Maire fait lecture du tableau (en annexe)

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

→ La délibération est adoptée à l'unanimité

#### Approbation du choix de régime de provisions semi-budgétaires pour risques et charges

Mr Le Maire expose ;

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets est appelée à définir la politique de provisions pour risques et charges.

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation de la valeur de l'actif.

Les situations nécessitant cette application sont les suivantes (article R 2321-2 du CGCT):

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, à hauteur du risque financier encouru par la commune ;
- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code de commerce, pour le montant des garanties d'emprunt, prêts, avances de trésorerie et participations en capital accordés par la commune à l'établissement ;
- En cas de créances irrécouvrables (ou dépréciations) : lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, et/ou en cas de mise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire.

En dehors des cas cités ci-dessus, la commune peut décider de constituer des provisions dites « facultatives » dès l'apparition d'un risque avéré. Le montant de la provision/dépréciation doit alors être enregistré dans sa totalité sur l'exercice en cours duquel le risque ou la perte de valeur est constaté.

Le régime de droit commun applicable prévoit que lesdites provisions et dépréciations sont des opérations d'ordre semi-budgétaires.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

→ La délibération est adoptée à l'unanimité

#### Tarif de la cantine

Mr Le Maire expose ;

En raison d'une hausse du prix des prestations de la convention de restauration avec CONVIVIO d'une hauteur de 6.50%, il y a lieu de procéder au réajustement des tarifs cantine pour la commune.

Il précise que pour certains enfants, le repas de la cantine est le seul repas solide. Les denrées sont en augmentation constante.

Tableau des propositions :

	Tarifs 2021-2022	+ 6.5%	Réajustement 1 <sup>er</sup> avril 2022
Repas Enfant	2.95	+ 0.191	3.14
Repas Adulte	3.90	+ 0.253	4.15
Repas Enfant hors commune	3.50	+ 0.227	3.72

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée en effectuant un tour de table ;

**Madame Jocelyne JOUCQUE** : Je pense qu'il faut appliquer l'augmentation. Je suis pour. Hier je suis allé au conseil d'administration du Collège de Nonancourt. Il y a une belle marge de manœuvre avec un bénéfice et il s'agit d'une restauration interne.

**Madame Françoise LEMAITRE** : Si nous appliquons l'augmentation en septembre les familles ne vont pas comprendre et certainement mal le prendre. Je suis pour une augmentation maintenant et une régularisation en septembre.

**Monsieur Sébastien JACOB** : Je suis mitigé. Moi je propose d'attendre septembre pour faire en globalité l'augmentation ou une partie, mais attendre septembre.

**Madame Aurélie ALVES DE MAGALHAES** : C'est surprenant et rapide comme décision. Je suis mitigée. L'augmentation n'est pas anodine pour les familles

**Monsieur Bruno BELHOMME** : Je suis pour l'application sauf pour des familles en graves difficultés. Il faut peut-être également renégocier avec le prestataire. Identifier un prix ferme pour la prochaine phase de négociation est une piste à exploiter.

**Madame Anne-Marie BERTRAND** : On subit aussi l'augmentation. Je propose de répercuter cette hausse aux vacances. Il faut peut-être actionner aussi le CCAS.

**Madame Martine CASSOURA** : Je suis mitigée également comme les collègues. Je pense plutôt qu'il faut appliquer une hausse à la rentrée de septembre.

**Madame Pascale FINK** : Pour moi, le plus choquant est le prix du repas adulte. C'est sponsorisé. Combien y a-t-il de repas adulte ? je pense qu'il faut augmenter en deux temps pour les enfants et immédiatement pour les adultes.

**Madame Sophie FORTIN** : Je ne vais pas ajouter grand-chose. Je suis partagé, il va falloir répercuter cette augmentation. Cependant attention à la manière de communiquer aux familles.

**Monsieur Dominique CHAMBONNIERE** : Je suis globalement d'accord avec mes collègues. Attention aux cas particuliers. Pourquoi ne pas réfléchir à une restauration locale ?

**Monsieur Frédéric GODEFROY** : Je n'ai pas de bonne solution. Nous n'allons pas avoir le choix. Je pense qu'il faut agir en deux fois.

**Madame Marie-Thérèse LABOUESSE** : Pour septembre, nous ne savons pas à combien va se chiffrer l'augmentation ! Le CCAS doit jouer un rôle. Pourquoi ne pas mettre en place une cagnotte ?

**Monsieur Jean-Pierre LEROY** : Je n'ai pas d'avis.

**Monsieur Kamel MIKKICHE** : Vu la situation mondiale et Française, cela va être de pire en pire. Pourquoi pas changer d'orientation politique et se focaliser davantage sur les aides aux familles ? Je pose la question.

**Madame Myriam NOUNI** : Je suis pour attendre septembre. Le délai d'information aux familles est trop court. Il faudra l'expliquer aux familles.

**Madame Cécile RENOULT** : Tous est dit. Si il faut appliquer, faut le faire. Il faut aussi bien informer les familles.

**Madame Charlène SAUVÉ** : Je suis contre l'augmentation en avril, cette augmentation doit être absorbée par la commune. Il faut prévoir une information complète pour septembre auprès des familles.

**Monsieur Jean-Luc VASSARD** : *Y a-t-il beaucoup de repas pour des enfants extérieurs ? Peut-être faut-il solliciter les communes de ces enfants.*

**Monsieur Hervé VILLATTE** : *C'est difficile pour tout le monde. La commune doit assumer jusqu'en septembre. Au-delà, il faut communiquer aux familles une augmentation en septembre.*

**Monsieur Bruno FARINA** : *C'est difficile de changer en milieu de match. Mais en même temps, chaque famille remarque bien que les prix augmentent.*

**Madame Hélène CHABOCHE** : *Je suis pour une petite augmentation pour ma part. Mais soyons vigilant pour les familles en difficultés.*

Fort de cet échange, Monsieur le Maire propose :

- ➔ De rencontrer le prestataire et renégocier.
- ➔ De lancer un projet de communication auprès des familles
- ➔ Anticiper la problématique des impayés et de faire intervenir le CCAS pour les familles en difficulté.

### Chapitre 3 : Technicité des services

#### Convention d'accès au Système d'information Géographique (InfoGéo28)

Monsieur le Maire expose ;

Energie Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique baptisé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données, de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractères personnel » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec Energie Eure-Et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire propose de désigner comme délégué : Stéphane LANTZ, Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Aucune observation de l'assemblée.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

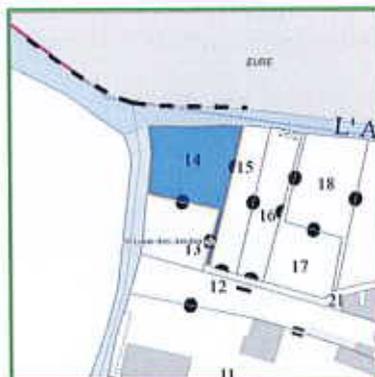
Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

- ➔ La délibération est adoptée à l'unanimité

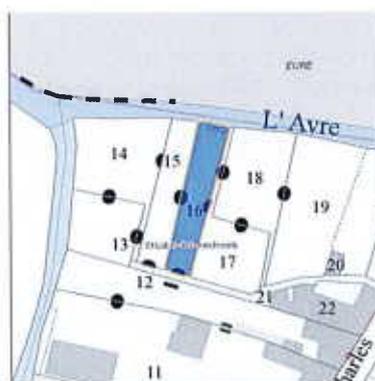
## Chapitre 4 : Achat Foncier

### Achat de parcelle Rue Charles Renard

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'acquisition du bien cadastré AE14 au prix de 3 800 €.



Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'acquisition du bien cadastré AE16 au prix de 2 400 €.



Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

**Madame Aurélie ALVES DE MAGALHAES :** *Y a-t-il des projets sur les terrains ?*

**Monsieur le Maire :** *Pour le moment le projet est d'acquérir les parcelles autour de la maison « bleue » de façon à avoir la maîtrise des sols. Pour l'avenir il s'agit d'en faire un espace de stationnement, un parc paysager.*

**Madame Martine CASSOURA :** *Pensez-vous acquérir les autres parcelles ?*

**Monsieur le Maire :** *Oui, mais il est difficile de rentrer en contact avec les propriétaires.*

**Madame Françoise LEMAITRE :** *Derrière les parcelles, y a-t-il un terrain loué ?*

**Monsieur le Maire :** *Occupé mais pas loué.*

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

→ La délibération est adoptée à l'unanimité

## Chapitre 5 : Extérieur

### Examen du pacte d'actionnaire (SAEDEL 28)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir réceptionné un courrier du 3 mars 2022 de la Société d'Aménagement et d'Équipement du Département d'Eure et Loir indiquant un projet d'incorporation des réserves au capital, une augmentation de capital par apport en nature réservé au Conseil Départemental d'Eure et Loir et l'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignation par une vente de 380 actions du Conseil Départemental d'Eure et Loir à ce nouvel actionnaire.

Le code général des collectivités territoriales impose aux actionnaires publics des SEM de délibérer en amont sur les modifications afin de donner les consignes de vote à son représentant.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

**Monsieur Bruno BELHOMME** : *Quels sont les autres actionnaires ?*

**Monsieur Kamel MIKKICHE** : *C'est flou et pas très compréhensible.*

**Monsieur le Maire** : *Les autres communes et le département.*

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	21	Abstention(s)	4
Votant(s)	26	Vote(s) Contre	1	Exprimé(s)	26

→ La délibération est adoptée.

Le conseil municipal, décide :

- L'incorporation de réserves pour 10 946 325 €, amenant les actions à la valeur nominale de 4 470€
- L'augmentation de capital de 3 406 864€ réservée au Département d'Eure et Loir, par rapport en nature, ayant pour objet d'amener le capital de la SAEDEL à 14 572 200€ et 3260 actions.
- D'approuver les modifications statutaires subséquentes et le règlement intérieur proposés.

De désigner Gérard SOURISSEAU comme signataire du pacte d'actionnaire examiné par le conseil d'administration de la SAEDEL

## Chapitre 6 : Ressources Humaines

### Création de poste saisonnier

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

L'article 3 I (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que les collectivités peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de douze mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail, il y aurait lieu de créer, cinq emplois pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 août 2022.

Ces agents assureront les fonctions d'agents techniques.

Monsieur le Maire propose ainsi la création des postes suivants :

- 5 postes d'agents techniques de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail pour le recrutement.

Sont volontaires pour intégrer le groupe de travail : Madame Myriam NOUNI, Madame Céline RENOULT et Monsieur Jean-Luc VASSARD.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Aucune observation de l'assemblée.

Monsieur le Maire propose au vote la délibération.

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	26	Abstention(s)	
Votant(s)	26	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	26

→ La délibération est adoptée à l'unanimité

## Chapitre 7 : Questions diverses

### « Sécurité » sur la commune :

Monsieur le Maire, cède la parole à Monsieur Bruno BELHOMME.

**Monsieur Bruno BELHOMME :** *Pour la vidéoprotection, nous sommes en phase de démarrage et l'intention de commande est en cours. Un planning est en cours de réalisation mais la phase 1 se situe niveau calendaire entre 12 et 14 semaines. Deux points sont à souligner :*

1 – *Nous gardons la main sur la sous-traitance.*

2 – *Financièrement : Nous avons eu raison de négocier un prix ferme sur 3 ans. En effet, aujourd'hui la société annonce une hausse de 35 % par exemple sur la baie informatique. Hausse que nous n'aurons pas grâce à notre négociation de prix ferme.*

*Pour le moment, le programme prévoit 15 caméras situées principalement sur le bourg.*

*Nous avons rencontré la société en charge du projet la semaine dernière, il s'agit d'un bon système niveau technique, adaptable et évolutif, du matériel Canadien.*

**Monsieur le Maire :** *Notre projet est regardé de très près par la Préfecture et la Gendarmerie. Il s'agit d'un projet important. Il existe un groupement de système de l'agglomération, mais nous prenons de l'avance sur l'aspect technique et matériel comme le souligne Monsieur BELHOMME. Nous aurons un protocole strict à respecter sur l'utilisation et le visionnage des vidéos. Notre feuille de route est lancée pour 5 ans.*

### Sortie d'école et stationnement :

**Madame Cécile RENOULT :** *Au niveau du parking de l'école du Bourg, il y a vraiment un problème de stationnement et cela devient dangereux.*

**Madame Aurélie ALVES DE MAGALHAES :** *L'accès est bloqué, le bus stationne sur la voie. Est-il possible de faire passer la Gendarmerie ? Est-il possible de placer un panneau dépose-minute ? Pourquoi ne pas essayer des poteaux au sol ?*

**Monsieur Sébastien JACOB :** *Je suis déjà intervenu à plusieurs reprises. Certains véhicules forcent même le passage parfois. Il y a un vrai problème de civisme. Il faut peut-être penser à une communication régulière auprès des familles.*

**Madame Sophie FORTIN :** *C'est dangereux pour les familles.*

**Monsieur Jean-Luc VASSARD :** *Pouvons nous demander au Services Techniques d'assurer la régulation pour le stationnement ? Ou une Police Municipale ?*

**Monsieur le Maire :** *La zone de stationnement n'est pas idéale mais elle fonctionne depuis des années. Je voudrais quand même apporter une précision sur le car ; Nous avons fait remonter un certain nombre de problèmes, notamment l'arrivée en retard du car auprès de l'Agglomération et Kéolis. Il est difficile de trouver un juste milieu mais chacun prend le problème à sa mesure.*

*Pourquoi pas effectivement revoir l'aménagement de stationnement et assurer plus sereinement la sécurité des abords des écoles. Les poteaux mécaniques au sol ont un cout élevé. Pour la Police Municipale, nous aurons l'occasion d'en reparler.*

#### Utilisation de la Ferme Trainel :

**Monsieur Bruno BELHOMME :** *Y a-t-il un plan d'utilisation de la ferme Trainel ? Pouvons-nous accueillir une famille d'Ukraine dans cette maison ? Enfin je propose que nous le fassions.*

**Monsieur le Maire :** *Aujourd'hui, dans l'état actuel nous ne pouvons pas accueillir dignement une famille. Il y a des travaux à faire, comme la salle de bain par exemple. De plus il existe une procédure d'accueil strict, nous ne pouvons pas faire comme nous voulons pour l'accueil. Il doit d'abord y avoir une enquête de moralité au sien de la commune puis un rapport est envoyé en Préfecture et nous n'avons pas le choix des accueillants. Il faut garantir un accueil satisfaisant et garder à l'esprit qu'il s'agit d'un accueil à plus ou moins long terme.*

**Madame Martine CASSOURA :** *La maison est quand même habitable ?*

**Monsieur le Maire :** *Oui, mais elle nécessite quand même des travaux. De plus, il y a toujours le projet d'exploitation maraichère en cours. Le projet pourrait voir le jour fin 2022. Nous avons déjà engagé la résiliation de baux précaires pour 2023.*

**Monsieur Bruno BELHOMME :** *Y a-t-il un autre moyen ou endroit pour accueillir une famille ?*

**Madame Martine CASSOURA :** *L'administration fait le tour des maisons inoccupés.*

**Monsieur le Maire :** *Nous avons des logements sur la commune mais ils sont tous occupés. Il y a aussi la possibilité par l'état de réquisitionner des logements vides. Il ne faut pas hésiter à faire remonter l'information si vous constatez un logement vacant. En ce qui concerne la collecte pour l'Ukraine, cela a bien fonctionné, si le besoin s'en fait sentir nous pourrions renouveler l'opération.*

#### Festival :

**Madame Pascale FINK :** *Avons-nous des nouvelles du sondage pour l'organisation du festival ?*

**Monsieur le Maire :** *Sur 22 réponses de votre part, seulement 3 conseillers sont pour. Je précise que le département se détache de l'organisation 2022 également. Nous allons avoir la possibilité d'en discuter prochainement. Je me suis rapproché d'un cabinet juridique, ce dernier m'a confirmé que nous pouvons exiger le résultat des comptes, le procès-verbal d'assemblée générale, tout doit être pris en compte.*

**Monsieur Kamel MIKKICHE :** *Même pour le versement des 40 000 Euros. Pourrons-nous les récupérer ?*

**Monsieur le Maire :** *Nous pourrons en discuter.*

#### Rue de la Grande Vigne :

**Madame Aurélie ALVES DE MAGALHAES :** *Y a-t-il des choses de prévues pour la rue de la Grande Vigne ? Également pour le chemin de l'ancien escalier.*

**Monsieur le Maire :** *Il y a eu une rencontre avec le Département la semaine dernière pour faire avancer le dossier. Le département propose d'installer un dispositif provisoire pour enrichir notre réflexion sur le meilleur dispositif à mettre en place (Chicane, gendarme couché.). Pour le chemin, nous allons le sécuriser.*

#### Salle des Associations :

**Madame Martine CASSOURA :** *La salle des associations n'est plus à louer ?*

**Monsieur le Maire :** *Cette salle réservée aux associations est toujours à louer, mais pas pour les anniversaires. Nous avons eu des plaintes pour tapage nocturne. Le samedi soir, ce n'est pas gérable pour les habitants.*

**Madame Martien CASSOURA :** *C'est dommage pour les familles, cela pénalise les habitants qui souhaitent à petit prix bénéficier d'un endroit pour se réunir.*

**Monsieur Sébastien JACOB :** *Il y a quand même beaucoup de nuisances pour le voisinage.*

**Monsieur le Maire :** *Il y a aussi le problème de location aux personnes extérieures de la commune. En effet parfois la salle est louée par un habitant de la commune mais utilisée par un habitant d'une autre commune, parce que nos voisins n'ont pas de salle.*

**Madame Martine CASSOURA :** *Nous pourrions revoir le règlement d'utilisation ? C'est pénaliser les habitants de ne plus louer.*

23h10 : départ de de Madame Marie-Thérèse LABOUESSE.

Gens du voyage :

**Monsieur Kamel MIKKICHE :** *Connait-on la date de départ des gens du voyage ?*

**Monsieur le Maire :** *Ils vont partir et ne posent pas de problème.*

Informations :

**Madame Françoise LEMAITRE :**

- *Il est organisé 3 thés dansants pour les plus de 60 ans. Le premier aura lieu le 21 avril 2022. La réservation est gratuite auprès de Maison France Services.*
- *Il a des ateliers Partage/Bien être pour les plus de 70 ans organisés sur 8 semaines pour 12 personnes.*
- *Il y a, à disposition des flyers en Mairie et Maison France Services pour de la téléassistance.*

**Madame Hélène CHABOCHE :**

- *Spectacles aux écoles : le 5 avril prochain pour les maternelles – les 5 et 6 mai pour les CP/CE1 – le 15 mai pour les CM1/CM2*

Projet éolien :

Monsieur le Maire expose ;

La société ENERTRAG, acteur dans le développement d'énergies renouvelables participe et accompagne les territoires dans la réalisation de leurs projets multi-énergies. À la suite d'une phase de prospection approfondie et ciblée sur la commune de Saint Lubin des Joncherets, la société ENERTRAG souhaiterait démarrer une phase de prospection foncière.

Il est proposé un tour de table afin que chaque conseiller se positionne.

**Madame Jocelyne JOUCQUE :** *Je suis contre ce projet. Il y a quand même un problème de pollution sonore.*

**Madame Françoise LEMAITRE :** *Je suis contre.*

**Monsieur Sébastien JACOB :** *Je suis contre.*

**Madame Aurélie ALVES DE MAGALHAES :** *Je suis contre.*

**Monsieur Bruno BELHOMME :** *Je suis contre.*

**Madame Anne-Marie BERTRAND :** *Je suis contre.*

**Madame Martine CASSOURA :** *Je suis pour ce type de projet.*

**Madame Pascale FINK :** *Je n'ai aucun avis, je m'abstiens.*

**Madame Sophie FORTIN :** *Je n'ai aucun élément pour prendre position.*

**Monsieur Dominique CHAMBONNIERE :** *Je suis contre. De plus c'est une opération financière. Une des problématiques c'est l'enlèvement dans 30 ans des engins et de la construction au sol. Ce sera au propriétaire du terrain de procéder au démontage.*

**Monsieur Frédéric GODEFROY :** *Je suis contre.*

**Monsieur Jean-Pierre LEROY** : *Je suis contre.*

**Monsieur Kamel MIKKICHE** : *Je suis contre.*

**Madame Myriam NOUNI** : *Je n'ai pas d'avis.*

**Madame Cécile RENOULT** : *Je suis contre.*

**Madame Charlène SAUVÉ** : *Je suis contre.*

**Monsieur Jean-Luc VASSARD** : *Je ne suis ni contre, ni pour.*

**Monsieur Hervé VILLATTE** : *Je n'ai pas assez d'éléments, je m'abstiens.*

**Monsieur Bruno FARINA** : *Je suis contre.*

**Madame Hélène CHABOCHE** : *Je suis contre.*

**Monsieur le Maire** : *Techniquement c'est une prouesse et il y a eu de gros progrès dans la fabrication et l'application technique des produits. Cependant cela mobilise une emprise au sol impressionnante et en profondeur. Je suis contre un tel projet sur notre commune.*

Au regard de l'échange, Monsieur le Maire propose de rencontrer la société, d'informer cette dernière de l'avis consultatif de l'assemblée et refuser l'implantation du projet sur la commune de Saint Lubin des Joncherets.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23h35.

Madame Charlène SAUVÉ

Secrétaire de séance



Vu le : 6. 04. 2022

Monsieur Le Maire

Pascal ARTECHEA



Affiché le : 07. 04. 2022

